

# Assemblée extraordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse du dimanche 2 novembre 1919

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,  
Soins des malades et hygiène populaire.

## Sommaire

	Page		Page
Assemblée extraordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse . . . . .	133	Tuberculose et boulangers . . . . .	142
Le soleil guérisseur (fin) . . . . .	135	Traitement des engelures . . . . .	143
Souvenirs de guerre . . . . .	138	Nouvelles de l'activité des sociétés : Alliance suisse des samaritains; Genève, samaritains; Blonay-S <sup>t</sup> -Légier, samaritains . . . . .	144
Le perfectionnement des prothèses . . . . .	139		

## Assemblée extraordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse du dimanche 2 novembre 1919, à 1 heure après-midi, dans la salle du Conseil national, à Berne

Présidence: le colonel D<sup>r</sup> Bohny, président.

Secrétaire: le D<sup>r</sup> C. Jscher.

Membres de la Direction présents: colonel Kohler, col. Neiss, col. Bischoff, D<sup>r</sup> Stocker, D<sup>r</sup> Huber, D<sup>r</sup> Miéville, col. von Schulthess, Maurice Dunant, col. Morin, A. Rauber, X. Bieli.

Après quelques paroles de bienvenue que le président adresse aux délégués, l'assemblée désigne comme traducteurs les D<sup>rs</sup> Jscher et de Marval; comme questeurs MM. Schubiger, D<sup>r</sup> de la Harpe, D<sup>r</sup> Montigel et M. Seiler.

Seul objet porté à l'ordre du jour:

*Entrée de la Croix-Rouge suisse dans la  
Ligue des Croix-Rouges.*

En introduisant le sujet, le col. Bohny donne des explications concernant l'urgence d'une décision à prendre, but de

l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour ce jour. Au nom de la Direction il préavise l'adhésion de la Croix-Rouge suisse à la Ligue des Croix-Rouges, rendant l'assemblée attentive au préjudice que pourrait causer une réponse différée plus longtemps.

Il souligne le fait que notre adhésion n'entraînera aucune modification dans nos rapports avec le Comité international qui subsiste comme auparavant. Il renvoie les auditeurs à l'article paru dans le *Rote Kreuz* où le secrétaire général a fait valoir les arguments de la Direction.

Au nom de la section de Glaris, M. Hefti-Trümpy engage l'assemblée à voter l'entrée de la Croix-Rouge suisse dans la Ligue, dans l'attente que celle-ci, en admettant l'adhésion de toutes les Croix-Rouges, devienne effectivement internationale.

Berne-Mittelland, par l'organe du D<sup>r</sup> Kürsteiner, préconise aussi notre adhésion et se rallie au désir exprimé par le délégué glaronais, en y joignant l'espoir que l'organisation de la Ligue soit complétée d'une façon plus démocratique que cela paraît être le cas.

Le D<sup>r</sup> Krafft partage l'avis des orateurs précédents, mais exprime sa surprise de ce qu'une organisation annexe à la Croix-Rouge, ne s'intéressant qu'à des œuvres de paix, adopte l'emblème international de la Croix-Rouge. Il voudrait que la Ligue adjoignît à cet emblème un signe distinctif, par exemple un rameau d'olivier. Il lui paraîtrait opportun, d'autre part, que la Ligue prît pour devise, au lieu d'*Inter Arma Caritas*, celle de *In Pace Caritas*. Enfin, les buts spéciaux de la Ligue devraient trouver leur expression dans un titre plus précis, peut-être « Alliance des Croix-Rouges pour l'activité en temps de paix ».

La motion présentée par le D<sup>r</sup> Krafft, sous forme de vœu, est acceptée comme telle par le président.

Les D<sup>rs</sup> Guyot-Genève et Osswald-Winterthour appuient eux aussi la manière de voir de la Direction. Le premier explique les raisons qui n'ont pas permis aux instigateurs de la Ligue d'acquiescer pour celle-ci le degré d'internationalité qu'on désire pour elle.

Le pasteur Hürzeler de Berne-Seeland estime que les « désirs » exprimés jusqu'ici devraient être une « condition » de notre adhésion à la Ligue. Cependant, après avoir entendu une réponse du président, l'orateur retire sa proposition et se rallie au texte adopté par la Direction et légèrement modifié par Berne-Mittelland.

A la demande formulée par le D<sup>r</sup> Steiger « Quels seraient les désavantages qui se présenteraient si l'assemblée décidait de surseoir encore à toute décision », le

président répond en développant l'idée que, par la collaboration de la Croix-Rouge suisse, il sera plus facile de faire admettre dans la Ligue certaines Croix-Rouges qui en sont exclues pour le moment, tandis qu'une abstention de notre part ne nous permettrait pas même de manifester nos désirs à ce sujet d'une façon utile.

Entre temps le bureau a constaté que 33 sections sont représentées à l'assemblée par 119 délégués et que les institutions auxiliaires et les membres passifs en ont 44, au total 163 délégués présents.

Après discussion sur la façon de procéder au vote final, il est décidé :

1° En *votation éventuelle* : la proposition de la Direction (qui présente le seul desideratum d'une future internationalité absolue de la Ligue) mise en opposition à la proposition de la section de Berne-Mittelland (désir d'une internationalité absolue *et* d'une organisation plus démocratique de la Ligue). Résultat : 10 voix contre 137 voix obtenues en faveur de la proposition Berne-Mittelland.

2° En *votation définitive* : adhésion de la Croix-Rouge suisse à la Ligue des Croix-Rouges dans le sens désiré par Berne-Mittelland : 160 voix, non-adhésion : 2 voix.

Par ce vote presque unanime, l'entrée de la Croix-Rouge suisse dans la Ligue a été décidée sous la forme suivante que lui a donnée le secrétaire général :

« L'assemblée générale extraordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, réunie le 2 novembre 1919 à Berne, déclare accepter l'invitation de s'affilier à la Ligue des Croix-Rouges, dans la conviction que cette Ligue deviendra sous peu une Alliance réellement internationale, et que son organisation intérieure revêtira une forme absolument démocratique. »

La proposition du D<sup>r</sup> de la Harpe, de ne présenter ce double vœu que dans une

lettre d'envoi accompagnant la déclaration d'adhésion, est écartée à une grande majorité.

En soulignant l'importance de la décision qui vient d'être prise, et en souhai-

tant que notre adhésion à la Ligue des Croix-Rouges contribue à faire faire de réels progrès à notre société nationale, le président déclare la clôture de la séance à 3 h. 35 de l'après-midi.



## Le soleil guérisseur

(Fin)

Par suite d'erreurs de traitement, de négligences, de retards, parfois à cause de l'allure d'emblée très grave de l'infection, plusieurs des cas que je viens de décrire brièvement affectent une forme et une évolution beaucoup plus sévères. Non traités ou mal traités, ils s'aggravent, se compliquent d'abcès, de fistules, de suppurations, de destructions osseuses ou cutanées étendues, de fièvre, qui mettent gravement en péril la vie du malade et vouent celui-ci, à tout le moins, à des infirmités définitives et fort pénibles. C'est dans ces formes de la maladie que la cure de soleil accomplit de merveilleuses résurrections.

Pour se rendre compte de cette action surprenante des rayons solaires dans les cas de cet ordre, il faut avoir soigné dans les hôpitaux les malheureux tuberculeux souffrant d'antarissables fistules, d'arthrites ouvertes et suppurantes; il faut avoir injecté pendant des mois des médicaments inutiles dans les trajets anfractueux d'anciennes coxalgies opérées et infectées, avoir assisté soit à la mort progressive de ces malades intoxiqués à fond, soit à l'amputation finale, en désespoir de cause, du membre malade, déformé, tuméfié, pourri. Il faut avoir vu cela de ses yeux et accompli de ses mains cette besogne décevante pour comprendre les immenses bienfaits de la cure solaire.

Ce que la chirurgie même précoce ne réalisait que rarement, au prix de déla-

brements graves, ce que les pansements et les drogues ne réalisaient jamais, la cure solaire le donne aisément, brillamment, à peu près toujours. Rollier voit arriver à Leysin quotidiennement des malades atteints de lésions pareilles, à demi tués par la chronicité de leurs abcès et de leurs plaies. Le soleil les guérit, vite et complètement. Les ulcères atones et infectés se nettoient sous l'action stimulante des rayons solaires; une cicatrisation active les répare en peu de semaines.

On se répète à Leysin, entre cent autres analogues, l'histoire véridique et stupéfiante que voici: Il s'agit d'un petit Autrichien envoyé au D<sup>r</sup> Rollier par un médecin de Vienne sur la demande d'une dame charitable qui, désirant fonder en Autriche une clinique héliothérapique, voulait au préalable en démontrer l'utilité aux médecins de son pays. En recevant ce pauvre être, emballé dans de gros pansements, le D<sup>r</sup> Rollier put croire qu'il sagissait d'une mauvaise plaisanterie. L'enfant, squelettique et moribond, n'avait plus un membre sain. Il souffrait d'une *quarantaine* de lésions tuberculeuses portant sur les os des quatre membres, les ganglions du cou, des aines, des aisselles, toutes suppurées, infectées, ulcérées. Une tuberculose pulmonaire cavernisée compliquait encore son état. Les lésions des mains et des pieds étaient si avancées, qu'on trouvait, les premiers jours, tombées dans le